

Il y a 148 mineurs belges en Syrie et en Irak

■ Les trois quarts auraient moins de six ans, selon les chiffres de l'Ocam.

Il y aurait 148 mineurs belges (ou ayant un lien avec la Belgique) présents pour le moment en Irak et en Syrie. Parmi eux, les trois quarts auraient moins de... six ans. Sur ces 148, onze seraient des combattants terroristes (des "foreign terrorist fighters" – FTF). Ces chiffres sont ceux que l'Ocam (Organe de coordination pour l'analyse de la menace) a communiqués jeudi au député Georges Dallemagne (CDH), visiblement en accord avec le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA). De manière générale, l'Ocam a identifié 290 combattants terroristes belges en Irak et en Syrie, dont 132 seraient morts (les 11 FTF mineurs sont tous en vie).

Rebondissant sur ces données, M. Dallemagne a interrogé, jeudi, en séance plénière de la Chambre, le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders (MR), pour connaître l'attitude de notre pays à l'égard de ces personnes. Pour le député CDH, "la justice irakienne doit s'appliquer. Mais que va faire la Belgique si des condamnations à mort sont prononcées ? Il sera difficile de ne pas réagir".

"On a fait parvenir des messages aux autorités irakiennes sur la peine de mort",

a répondu le ministre. "Nous plaçons pour que les peines (de mort) soient commuées (en peines de prison). C'est l'attitude que nous avons toujours eue."

"On sait où sont les mineurs"

Concernant les mineurs, "surtout pour les plus jeunes", Georges Dallemagne demande à la Belgique d'adopter "une attitude proactive. On a intérêt à les faire revenir (parce que) plus ils resteront dans des camps là-bas, plus ils risquent d'être radicalisés (et) de constituer un danger".

"Au Conseil national de sécurité, nous essayons de mener une politique cohérente et proactive", a indiqué M. Reynders. Il pointe cependant plusieurs difficultés dans la gestion des mineurs en Syrie et en Irak : leur nationalité, notamment celle des enfants nés sur place, leur localisation et l'éventuelle présence de combattants terroristes parmi eux (ce qui est le cas). Le ministre note toutefois que des retours ont déjà eu lieu – 14 en 2017, selon M. Dallemagne – et que "nous travaillons avec les communautés" pour leur réintégration dans la société belge.

De son côté, le parlementaire CDH pense que "les autorités savent très bien où se trouvent les mineurs" en raison de leurs attaches en Belgique (des grands-parents, par exemple). Et il insiste sur la nécessité de mener "une politique proactive" aux niveaux belge et européen.

A. C.